



**AVIS PUBLIC**  
**DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION**  
**POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Émilie Boulet, trésorière de la Ville de Windsor, que conformément aux dispositions de l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*, le rôle de perception de toutes les taxes, tarifs et compensations, lesquels sont décrétés, imposés et prélevés par les règlements numéro 478-2023 et 479-2023 et tous autres règlements décrétant des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2024, a été préparé et déposé à mon bureau au 11, rue Saint-Georges, local 230, à Windsor.

Toutes les personnes dont les noms y apparaissent sont tenues d'en payer les taxes mentionnées en quatre (4) versements égaux aux dates d'échéance suivantes :

Premier versement : 5 mars 2024

Deuxième versement : 3 mai 2024

Troisième versement : 2 juillet 2024

Quatrième versement : 30 août 2024

Toutefois, toute imposition annuelle inférieure à 300 \$ est exigible et payable en totalité lors du premier versement, le 5 mars 2024.

Les comptes de taxes sont adressés aux contribuables inscrits au rôle d'évaluation en vigueur et l'envoi des comptes de taxes sera effectué vers le 6 février 2024. Si vous n'avez pas reçu votre compte ou en cas d'incertitude, il est de la responsabilité de chaque personne de s'assurer que son dossier est à jour en communiquant avec le Service de la trésorerie au 819 845-7888, poste 121.

Fait à Windsor,  
Ce 2 février 2024

  
Émilie Boulet, CPA  
Trésorière



### **Certificat de publication**

Je, Émilie Boulet, trésorière de la Ville de Windsor, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le babillard de l'hôtel de ville, au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, ainsi que sur le site Internet de la Ville, en date du 2 février 2024, conformément au Règlement 457-2022 intitulé *Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Windsor*.

Fait à Windsor,  
Ce 2 février 2024

Émilie Boulet CPA  
Trésorière